

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 15 MAI 2024 à 19H15**



**N°045/2024 - Parc du pôle socio-culturel : demande de subvention auprès de la région
Auvergne Rhône-Alpes – modification de la délibération n°016-2024**

Conseillers en exercice : **25** – Présents : **20** – Excusés avec Pouvoir : **5** – Excusé sans Pouvoir : **0**
Absents : **0** – Votants : **25**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 15 mai, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 7 mai 2024**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs :

BIRRAUX François (pouvoir donné à Bruno MIRALLES), **BOILEAU Marc** (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE), **GONGUET Nathalie** (pouvoir donné à Guillaume FAUVET), **MESSINA Isabelle** (pouvoir donné à Rita MONTEIRO), **VIGNAGA Isabelle** (pouvoir donné à Lydie CHAUDET).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Dans le cadre du projet de modernisation du parc du pôle socio-culturel, une réflexion a été menée par le groupe de travail issu de la commission éducation, enfance, jeunesse afin d'aménager le parc afin qu'il soit adapté et accessible à tous les publics.

Cette réflexion a été étayée par les propositions formulées par un groupe de parents sollicité par le centre social Pôle Pyramide qui a été associé, en amont du projet.

En outre, elle a été alimentée par les enseignements tirés d'une balade urbaine organisée par le CME-CMJ avec une habitante en situation de handicap pour ainsi mieux définir les aménagements à prévoir dans le centre-village pour faciliter les déplacements des personnes porteuses de handicap.

Ce parc étant situé idéalement au carrefour de plusieurs équipements publics fréquentés par les enfants, crèche, école, centre de loisirs, centre social, gymnase, médiathèque, mais également équipements sportifs, il était indispensable de penser ce projet de façon inclusive.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240515-045-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 17/05/2024
Publication : 21/05/2024

Lors du Conseil Municipal du 6 mars 2024, a été adoptée une délibération autorisant le projet de réaménagement du parc du pôle socio-culturel et à cette fin de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de la mise en accessibilité du parc.

Néanmoins, il convient de la modifier. En effet, afin de rendre le parc pleinement accessible, il est nécessaire de procéder à des aménagements complémentaires (cheminement à l'intérieur du parc et cheminement menant au parc) qui n'étaient pas pris en compte dans le plan de financement indiqué dans la délibération n°016-2024.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'aide relative à l'équipement et l'aménagement d'une aire de jeux inclusive. Sur la base des montants des devis reçus des entreprises, le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établirait comme suit :

DEPENSES	en € HT	RECETTES	en €	TAUX
Acquisition de jeux	17 700,00	RÉGION	15 000,00	
Installation des jeux et aménagement du parc avec sol souple	28 153,25	Fonds propres	30 853,25	
Totaux	45 853,25	Totaux	45 853,25	100%

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET



Le secrétaire
Patrick BOUVARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240515-045-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2024
Publication : 21/05/2024